

---

---

**Équipements individuels de flottabilité —**

Partie 6:

**Gilets de sauvetage et aides à la  
flottabilité pour usages spéciaux —  
Exigences de sécurité et méthodes  
d'essai complémentaires**

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.itih.ai)

AMENDEMENT 1

*ISO 12402-6:2006/Amd.1:2010 —  
Personal flotation devices —  
<https://standards.itih.ai/catalog/standards/sist/1bc2f1da-42e7-452a-aec3-d5ea7d168c2/iso-12402-6-2006-amd-1-2010>  
Part 6: Special purpose lifejackets and buoyancy aids — Safety  
requirements and additional test methods*

AMENDMENT 1



**PDF – Exonération de responsabilité**

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 12402-6:2006/Amd 1:2010](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1bc2f1da-42e7-452a-aec3-d5ea7df168e2/iso-12402-6-2006-amd-1-2010)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1bc2f1da-42e7-452a-aec3-d5ea7df168e2/iso-12402-6-2006-amd-1-2010>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2010

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'Amendement 1 à l'ISO 12402-6:2006 a été élaboré par le comité technique CEN/TC 162 *Vêtements de protection, y compris la protection de la main et du bras et y compris les gilets de sauvetage* en collaboration avec l'ISO/TC 188, *Petits navires*, conformément à l'accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

[ISO 12402-6:2006/Amd 1:2010](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1bc2fl-da-42e7-452a-aec3-d5ea7df168e2/iso-12402-6-2006-amd-1-2010)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1bc2fl-da-42e7-452a-aec3-d5ea7df168e2/iso-12402-6-2006-amd-1-2010>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 12402-6:2006/Amd 1:2010](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1bc2f1da-42e7-452a-aec3-d5ea7df168e2/iso-12402-6-2006-amd-1-2010)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1bc2f1da-42e7-452a-aec3-d5ea7df168e2/iso-12402-6-2006-amd-1-2010>

## Équipements individuels de flottabilité —

Partie 6:

### Gilets de sauvetage et aides à la flottabilité pour usages spéciaux — Exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires

#### AMENDEMENT 1

Page 5, 5.1.1

Dans le deuxième alinéa, remplacer la seconde phrase comme suit:

«Toute modification par son fabricant d'un EIF conforme à l'ISO 12402-2, à l'ISO 12402-3 et à l'ISO 12402-4 en vue d'être utilisé comme équipement à usage spécial qui modifie la performance d'un EIF, peut nécessiter un déclassement de l'EIF jusqu'au niveau inférieur le plus proche applicable (voir 4.1).»

Page 5, Tableau 1

À la 5<sup>e</sup> ligne (matériau rétro réfléchissant), 2<sup>e</sup> colonne, remplacer «O» par «F» pour les EPI conformes à l'ISO 12402-1 à l'ISO 12402-5.

Page 7, 5.1.3.1.1

Remplacer le paragraphe par ce qui suit:

«La flottabilité doit être telle que la performance en immersion requise par l'ISO 12402-1 à l'ISO 12402-5 (franc-bord, capacité de retournement, stabilité de la position de flottaison, etc.) soit satisfaite directement ou par la combinaison d'actions de l'utilisateur clairement spécifiées et/ou par des caractéristiques supplémentaires fournies.

La flottabilité d'un équipement à usage spécial peut être apportée par un matériau à flottabilité inhérente, par une chambre de flottabilité gonflée par un gaz, ou par une combinaison des deux dispositifs.»

Page 7, 5.1.3.1.3

Supprimer la dernière phrase:

«S'ils sont d'un type hybride, il doivent présenter une flottabilité inhérente minimale conforme à l'ISO 12402-5.»

Page 7, 5.1.3.2

Ajouter une nouvelle dernière phrase à la fin de 5.1.3.2:

«Le temps écoulé entre l'immersion et le déclenchement du gonflage en mode automatique ne doit pas dépasser 5 s.»

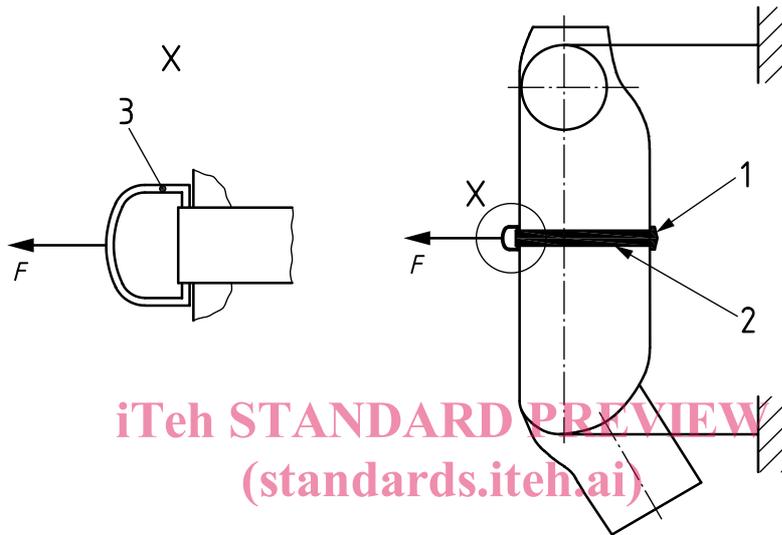
Page 8, 5.2.3.1

Dans le premier alinéa, remplacer la première phrase par la suivante:

«Un système de harnais à largage rapide peut être installé sur un EIF d'eaux vives si un système de ceinture de retenue autonome est requis afin de permettre le sauvetage en eaux vives.»

Page 9, Figure 1

Remplacer la Figure 1 par la figure suivante:



iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

[ISO 12402-6:2006/Amd 1:2010](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1bc2fl-da-42e7-452a-aec3-d5ea7df168e2/iso-12402-6-2006-amd-1-2010)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1bc2fl-da-42e7-452a-aec3-d5ea7df168e2/iso-12402-6-2006-amd-1-2010>

**Légende**

- 1 boucle
- 2 sangle de harnais
- 3 anneau en forme de D
- F charge d'essai appliquée à l'anneau en forme de D

**Figure 1 — Essai du mécanisme de largage rapide**

Page 9, 5.2.4.1

Remplacer le premier alinéa par le suivant:

«Pour les exigences générales, voir l'ISO 12402-5:2006, 5.6.1, les exigences dans l'eau doivent être au moins conformes à l'ISO 12402-5:2006.»

Ajouter la phrase suivante au début du premier alinéa:

«Le risque d'accrochage doit être évalué lors de l'essai de capelage et lors des essais de performance en immersion conformément à l'ISO 12402-9:2006, 5.6.»

Après 8.5, ajouter une nouvelle Annexe A:

## **Annexe A** (informative)

### **Évaluation additionnelle de composant fondée sur des conditions d'usage spécial**

Tous les essais de composants individuels ou les essais de composants constitués de sous-ensembles représentatifs, ou d'EIFs complets qui ne font pas partie effective de l'EIF en cours d'évaluation, doivent être considérés par rapport à l'EIF en cours d'évaluation. Si les conditions applicables consignées pour l'essai du composant ne peuvent pas être considérées comme représentatives de la façon dont le composant est utilisé dans l'EIF en cours d'évaluation, on doit effectuer un essai additionnel du composant afin de remplir à la fois les exigences applicables du composant et celles de l'EIF.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 12402-6:2006/Amd 1:2010](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1bc2f1da-42e7-452a-aec3-d5ea7df168e2/iso-12402-6-2006-amd-1-2010)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1bc2f1da-42e7-452a-aec3-d5ea7df168e2/iso-12402-6-2006-amd-1-2010>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 12402-6:2006/Amd 1:2010](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1bc2f1da-42e7-452a-aec3-d5ea7df168e2/iso-12402-6-2006-amd-1-2010)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1bc2f1da-42e7-452a-aec3-d5ea7df168e2/iso-12402-6-2006-amd-1-2010>

---

---

**ICS 13.340.70**

Prix basé sur 3 pages